



Paiement complément commissions

Par **Sylvain 1**, le **17/07/2009** à **14:00**

Bonjour,

Je suis VRP exclusif dans une Sté d'importation

J'ai un contrat de travail stipulant que je suis payé pour une partie fixe acquise et une partie variable (avance sur commissions)

En 1998 je signe un avenant ou je renonce à mes commissions au profit d'un salaire fixe égal à la totalité du fixe et de l'avance

Après réflexion je demande à être rétabli dans ma rémunération initiale ce qui fut fait par un deuxième avenant annulant le premier

Le CA croît de manière significative les années suivantes et je demande donc régulièrement le complément de commissions généré par cette augmentation

Il faut noter que sur toutes mes fiches de paye suivant ces avenants est toujours détaillé la rémunération "fixe" et "commissions"

Excédé de mes demandes à répétition mon patron finit par me licencier au motif d'insuffisance professionnelle

Je demande donc le complément de commissions sur les 5 années précédents mon licenciement

Mon patron refuse arguant du fait que j'ai juste un salaire fixe et produisant le premier avenant mais bien entendu pas le deuxième

Suis je dans mon bon droit en réclamant ces commissions sachant que :

*j'ai perdu ces 2 avenants

*toutes mes fiches de paye suivant ces avenants (environ 150) comportent un paiement de commissions et d'un fixe comme prévu initialement a mon contrat de travail

*le doute profite toujours au salarié

Merci de vos réponses éclairées